



Résultats de l'enquête sur l'utilisation d'outils numériques et de logiciels de compensation des troubles d'apprentissage

*Enquête réalisée par l'APEDA
de mi-décembre 2022 à mi-mars 2023*

www.apeda.be

Sommaire

Introduction	Page 3
Objectifs de l'enquête	Page 4
Méthodologie	Page 5
Qui a répondu à l'enquête ?	Page 6
Quel outil numérique utilisez-vous ?	Page 7
Vous utilisez un outil numérique pour compenser quel(s) trouble(s)	Page 8
Vous n'utilisez pas d'outil numérique à ce jour : les raisons :	Page 9
- le thérapeute de le préconise pas	Page 10
- vous n'avez pas assez d'information sur l'outil numérique et comment il peut aider	Page 11
- vous ne savez pas quel outil numérique choisir	Page 13
- vous ne maîtrisez pas l'outil numérique	Page 14
- c'est un investissement financier trop important	Page 15
- autres raisons évoquées	Page 25
Conclusion	Page 26

Introduction

L'**APEDA**, Association belge pour les enfants en difficulté d'apprentissage, est un centre d'expertise pluridisciplinaire, intégrant des parents, des enseignants et des thérapeutes, actif depuis 1965 sur l'ensemble des troubles de l'apprentissage (troubles « dys »). C'est aussi un espace d'écoute et d'orientation pour les parents de jeunes présentant des troubles de l'apprentissage. L'APEDA promeut des méthodes et des outils numériques susceptibles de compenser les troubles de l'apprentissage dans le processus éducatif. Elle mobilise aussi un large réseau d'organisations partenaires dans le domaine des troubles de l'apprentissage et de l'innovation dans l'enseignement.

Ses **2 principaux objectifs** sont :

- * **D'accroître l'inclusion et la réussite** des élèves présentant des troubles d'apprentissage à travers des actions de sensibilisation, d'information, de formation et d'accompagnement des parties concernées, favorisant la bonne mise en place des aménagements raisonnables et des outils numériques,
- * De **rendre plus accessible les outils numériques pour les élèves** présentant des troubles de l'apprentissage et promouvoir leur utilisation notamment à travers une diffusion de la bibliothèque de manuels scolaires numériques (www.numabib.be) comme outil gratuit.

Objectifs de l'enquête



L'APEDA est régulièrement confrontée au questionnement des parents face à la **décision de mettre en place l'outil numérique** pour compenser les troubles d'apprentissage et surtout à leur désarroi quant **aux coûts financiers** que cela implique.

Pour rappel, le terme « outils numériques » comprend tant les « hardwares » comme un ordinateur ou une tablette, que les « softwares » comme un logiciel d'aide à la lecture, un correcteur orthographique, etc..

Afin de vous aider, il nous fallait donc commencer par **analyser la situation existante** : bien que cette enquête n'ait pas pour mission d'être exhaustive ni statistiquement représentative de l'ensemble de la population concernée par les troubles de l'apprentissage, elle offre néanmoins un aperçu de l'utilisation d'outils numériques par les élèves présentant des troubles d'apprentissage en Wallonie.

Nous vous en dévoilons les **principaux résultats**, apportons des réponses à vos questions et **des solutions** ou pistes de solutions existantes à ce jour.

Mais surtout, fort de cette analyse, l'APEDA va **continuer son plaidoyer pour réduire les coûts** de mise en place d'un outil numérique. Ce travail de sensibilisation et de plaidoyer se fait tant au niveau institutionnel auprès du gouvernement (viser à la gratuité des logiciels d'aide, à une meilleure prise en charge par les mutuelles des séances thérapeutiques...) qu'au niveau individuel (obtenir des réductions pour les élèves ayant des troubles « dys » auprès de sociétés commerciales de logiciels d'aide ou de matériels informatiques, etc...).

C'est un travail de longue haleine, alors **restez connectés avec nous pour les résultats futurs** (via notre site internet, FaceBook, notre Newsletter, Instagram...)

Enquête sur l'utilisation d'outils et logiciels numériques 2023 - APEDA - www.apeda.be

Méthodologie



L'enquête s'est déroulée sur la **période** de mi-décembre 2022 à mi-mars 2023 et ses résultats se basent sur 330 réponses.

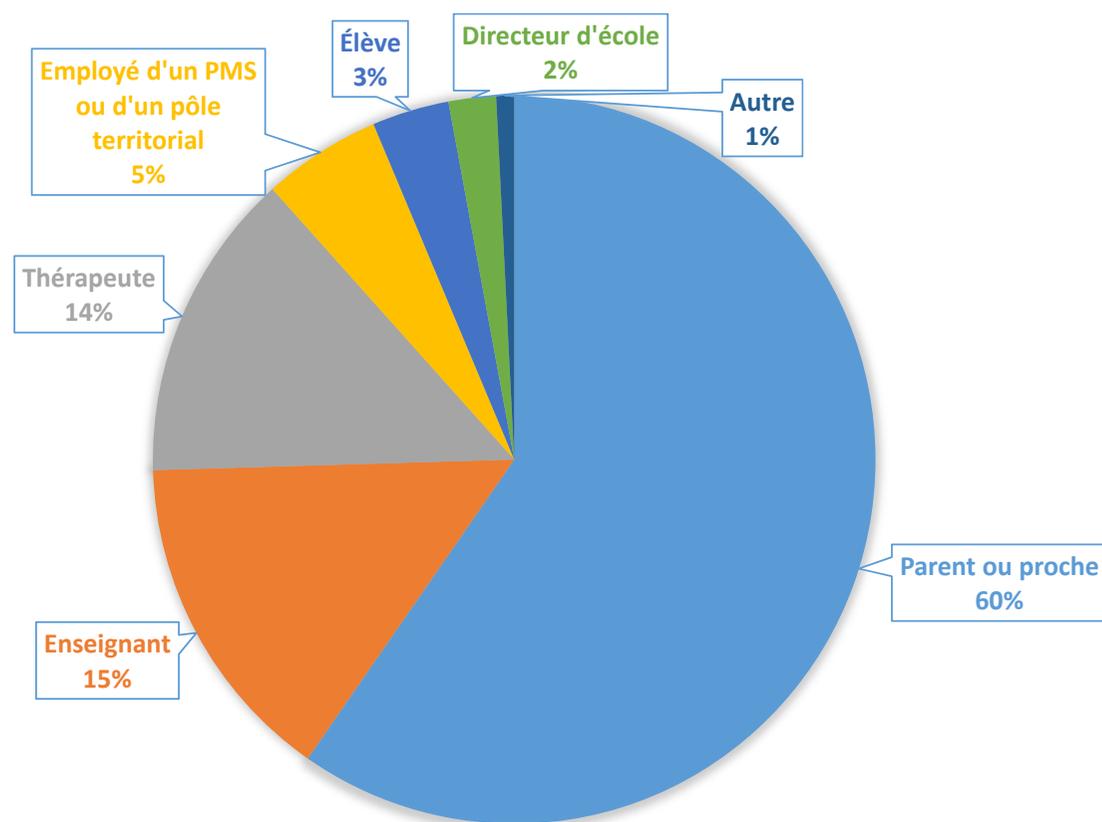
L'accès à l'enquête était ouvert, volontaire et anonyme. Elle a été menée de manière électronique via le site internet de l'APEDA et NumaBib, la Newsletter d'APEDA et un mailing envoyé aux utilisateurs de NumaBib (la bibliothèque de manuels scolaires numériques pour les élèves ayant des troubles de l'apprentissage).

Cette enquête a aussi été relayée notamment sur FaceBook par d'autres organisations actives dans le domaine des troubles d'apprentissage.

Les résultats de l'enquête ont été résumés de façon anonyme.

Encore **merci pour votre participation !**

Qui a répondu à l'enquête ?



Quel outil numérique utilisez-vous ?

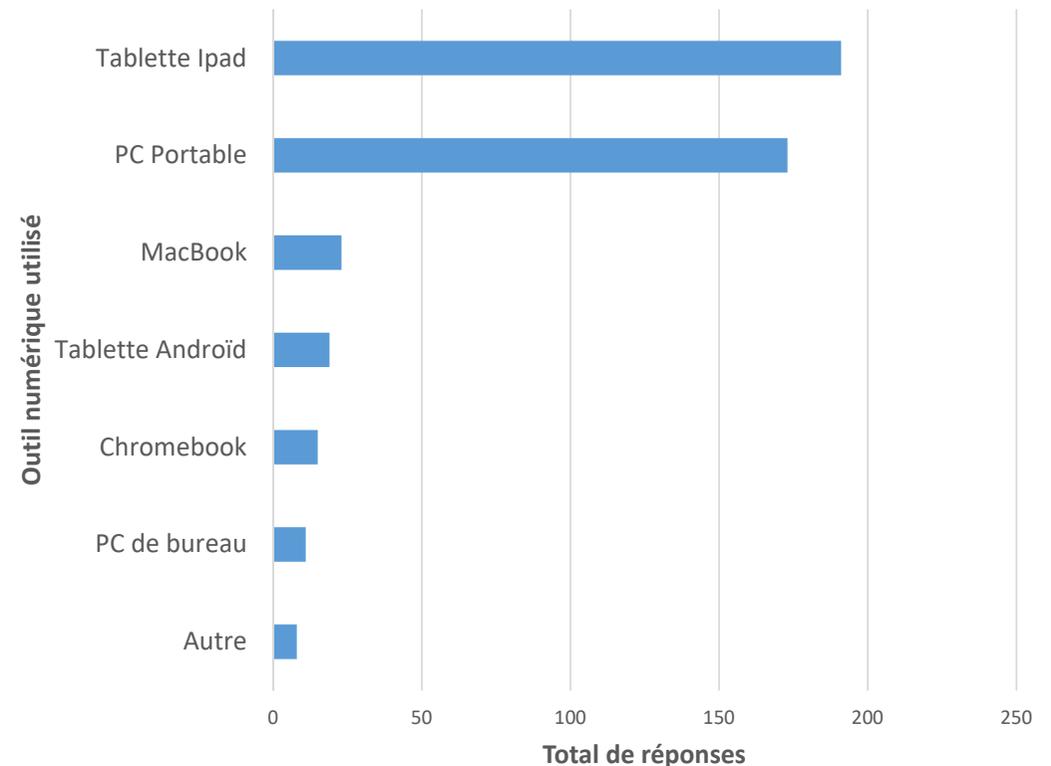
Dans **93%** des réponses un outil numérique est **déjà mis en place**.

Il est à noter que plusieurs outils peuvent être utilisés par un même élève (par exemple un PC portable et un PC de bureau) ou certaines réponses reprennent plusieurs élèves en même temps (440 outils utilisés pour 330 réponses).

La tablette iPad et le PC portable sont les plus utilisés à part quasi égales.

Sous « autre » nous retrouvons par exemple le Tableau Blanc Interactif utilisé par les enseignants.

Dans plus de **98%** des cas, l'outil numérique a été **acheté**. Uniquement dans 2% des cas l'outil est loué. Mais vous êtes 20% à vous **montrer intéressés par en louer un** dans le futur, même si à ce jour l'outil a été acheté.



Vous utilisez un outil numérique pour compenser quel(s) trouble(s)

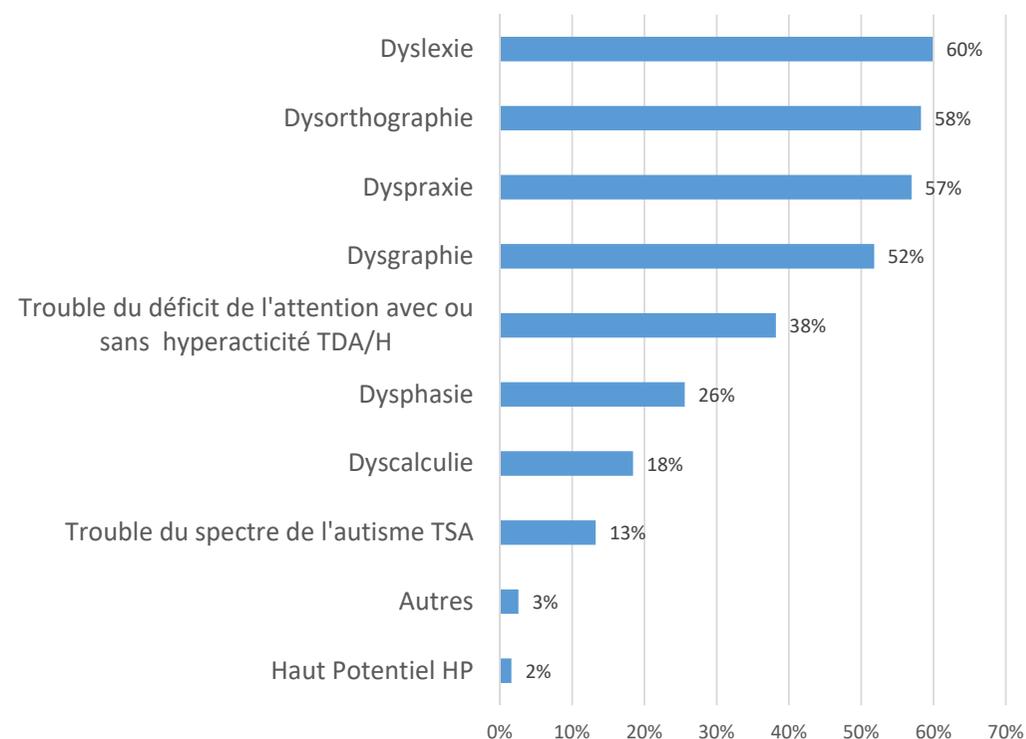
Pour rappel, vous trouvez sur le site d'APEDA les définitions des différents troubles :

www.apeda.be/les-differents-troubles/

Dans **92%** des réponses, l'outil numérique est mis en place pour soulager plusieurs troubles chez l'élève, confirmant la comorbidité existante entre les différents troubles « dys ».

Les troubles **les plus cités** dans l'enquête sont la **dyslexie, la dysorthographe, la dyspraxie et la dysgraphie.**

Parmi les troubles cités sous « Autres », on retrouve d'autres catégories de troubles, liés à des déficiences moteurs ou musculaires, neurovisuelles, intellectuelles...



Vous n'utilisez pas d'outils numériques à ce jour : les raisons

Dans 7% des réponses un outil numérique (tel que PC, iPad, ChromeBook, etc...) n'est pas mis en place à ce jour pour compenser les troubles d'apprentissage de l'élève.

Pourquoi ?

Voici **les raisons** les plus citées :

- Le thérapeute ne le préconise pas / il n'y a pas d'utilité à ce jour,
- Vous n'avez pas assez d'information sur l'outil numérique et comment il peut compenser les difficultés d'apprentissage,
- Vous ne savez pas quel outil numérique choisir,
- Vous avez peur de ne pas pouvoir soutenir mon enfant avec un outil numérique que vous ne maîtrisez pas,
- Le coût financier est trop important,
- Pour d'autres raisons.

Pour chacune de ces raisons, **l'APEDA vous répond** ci-dessous avec des **solutions concrètes**.

Vous n'utilisez pas d'outils numériques à ce jour car : le thérapeute de le préconise pas

Dans 30% de ces cas, **le thérapeute ne le préconise pas** à ce jour, l'enfant compense ses troubles sans un outil numérique.

En effet, la mise en place d'un outil numérique comme moyen de compensation doit être **coordonnée par un professionnel** (logopède, ergothérapeute, neuropédiatre...). Les professionnels sont là pour vous conseiller, coordonner et adapter le projet, car il ne suffit pas de fournir un ordinateur ou une tablette à un enfant !

Vous trouvez ici la description de tous les spécialistes dans le cadre de troubles d'apprentissage :

<https://www.apeda.be/diagnostic/>

L'APEDA peut vous aider à trouver des professionnels dans votre région (écrivez nous à info@apeda.be)

Une collaboration triangulaire entre l'école, les parents/enfant et les professionnels accompagnants est indispensable pour le bon déroulement du processus d'intégration de l'ordinateur en classe.

Vous n'utilisez pas d'outils numériques à ce jour car :

vous n'avez pas assez d'information sur l'outil numérique et comment il peut aider

Dans 50% des cas, vous n'avez **pas assez d'information sur l'outil numérique** et **comment il peut compenser les difficultés d'apprentissage**.

L'APEDA est là pour vous guider ! Sur notre site internet vous trouvez les **raisons détaillées de passer à l'outil numérique** : www.apeda.be/raison-et-cadre-legal/

Dans la mouvance d'une école inclusive, l'utilisation de l'outil informatique est un aménagement raisonnable, voire incontournable, pour certains enfants à besoins spécifiques. Cet outil numérique peut contribuer à leur permettre de rester dans le circuit de l'école « ordinaire », et ce malgré leurs troubles spécifiques d'apprentissage. Le but principal est donc de pallier certaines difficultés inhérentes de ces élèves en leur permettant d'accéder aux apprentissages.

Voici **plusieurs raisons** qui peuvent encourager l'utilisation de l'outil numérique, cette liste n'est pas exhaustive :

- un graphisme coûteux (par exemple si notre enfant est dyspraxique, dysgraphique) ou lorsque la vitesse d'écriture ne suit pas les besoins ;
- une vitesse et une qualité de lecture inférieure à celle des autres élèves de la classe ;
- une dysorthographe sévère ...

(suite de vous n'avez pas assez d'information sur l'outil numérique et comment il peut aider)

Les enfants/jeunes, qui présentent un trouble spécifique des apprentissages, sont très souvent **en situation de double tâche** dans la mesure où les tâches dites « de bas niveau » (lire, écrire, calculer, parler...) ne sont pas automatisées. Elles requièrent donc un coût cognitif important ce qui ne laisse que peu de ressources à l'élève pour se concentrer sur les tâches dites « de haut niveau » : comprendre, faire des liens, mémoriser, etc. Il faut introduire l'outil numérique uniquement lorsque l'élève a été suffisamment confronté à l'apprentissage des tâches de bas niveau et que celles-ci ne sont toujours pas automatisées.

L'outil numérique permet de **compenser ou soulager la réalisation de ces tâches de bas niveau** pour permettre à l'enfant de se concentrer sur les tâches de haut niveau, celles réellement évaluées par les enseignants. L'élève accèdera aux apprentissages de façon autonome et en toute équité. L'accent est dès lors mis sur ses capacités et permet le développement de ses compétences. Ces aides représentent par ailleurs une source de motivation et de résilience favorisant la persévérance scolaire et la réussite.

Ecoutez ces témoignages (de parents, d'ergothérapeute, d'élève....) sur la mise en place d'un outil numérique lors de la journée DYS-Gitale de l'APEDA : www.youtube.com/watch?v=MucFFy6D9IA

Lisez la fiche outil « **Et si mon enfant utilisait un ordinateur, une tablette** » écrite par des parents pour des parents, avec l'UFAPEC : www.apeda.be/boite-a-outils/#outils-num%C3%A9riques

Vous n'utilisez pas d'outils numériques à ce jour car :

Vous ne savez pas quel outil numérique choisir

Pour une grande partie d'entre vous, **vous ne savez pas quel outil numérique choisir.**

Pour choisir un outil, il est nécessaire de prendre le temps et de se questionner sur les besoins de l'enfant. **L'aide d'un thérapeute spécialisé** dans la mise en place de l'outil numérique comme moyen de compensation pour les troubles d'apprentissage est recommandée voire nécessaire.

La première étape consiste à **identifier les forces et les faiblesses** propres à un élève et à son environnement. Bien souvent sur base d'une **évaluation** (réalisée par un ou plusieurs thérapeutes), on va déterminer les ressources et les besoins. Ces **besoins** peuvent concerner la lecture, l'écriture (le graphisme), l'orthographe, la géométrie ou encore l'organisation et l'étude. Les fonctions d'aide (logiciels ou applications) peuvent être catégorisées selon qu'elles permettent de soutenir et/ou compenser la lecture, l'orthographe/ l'écriture, les maths ou l'organisation.

Une fois les fonctions d'aide identifiées, il s'agira de trouver le produit qui regroupe ces **fonctions d'aide**. C'est donc à cette étape que l'on devra décider des logiciels d'aide et des programmes (software) mais également de l'outil qui les accueillera, à savoir une tablette ou un ordinateur (hardware) : PC, iPad, tablette Android ou Chromebook. Chaque outil comporte des forces et des faiblesses, aucun n'est parfait.

L'APEDA vous aide à trouver les fonctions d'aides disponibles sur chacun des outils numériques et les différents logiciels d'aide qui existent pour chacun des outils : www.apeda.be/quel-outil-numerique-choisir/

Vous n'utilisez pas d'outils numériques à ce jour car :

vous ne maîtrisez pas l'outil numérique

Une autre raison de ne pas passer à un outil numérique est **la peur de ne pas pouvoir soutenir mon enfant** avec un outil numérique que je ne maîtrise pas.

L'APEDA organise des **formations à destinations des parents** : « Comment accompagner mon enfant avec son outil numérique ? ».

Durant cette journée de formation, nous rappellerons les aménagements raisonnables auxquels votre enfant à droit, nous présentons les différents outils disponibles afin de vous aider à le soutenir au quotidien, nous découvrons les différents logiciels adaptés selon le trouble d'apprentissage. Ces formations permettent aussi un temps d'échange et de partage d'expérience entre parents.

Une ½ journée complémentaire est aussi proposée pour approfondir l'utilisation des logiciels de compensation.

Plus d'information ici : www.apeda.be/formation-parent/

Plus d'information sur les formations pour les enseignants ici : www.apeda.be/formation-enseignant/

Vous n'utilisez pas d'outils numériques à ce jour car :

c'est un investissement financier trop important

Une autre principale raison de ne pas passer à l'outil numérique est le **coût financier trop important** (dans 30% des cas).

L'achat initial d'un outil numérique n'est en effet pas négligeable, à cela s'ajoutent les coûts de logiciels d'aide, des séances d'ergothérapie pour apprendre le clavier et la maîtrise des logiciels... etc.

L'APEDA continue au quotidien son plaidoyer pour réduire ces coûts de mise en place d'un outil numérique. Ce sondage va aussi permettre de renforcer ce travail, notamment pour obtenir des solutions à prix avantageux pour les outils numériques (nos résultats seront publiés sur notre site internet).

En attendant, voici déjà quelques pistes développées ci-après :

- Avez-vous pensé à l'achat d'un outil numérique reconditionné ? (page 16)
- Un achat, une location ou un prêt d'ordinateur via votre école ? (page 17)
- Des aides de l'AViQ ou du PhARE ? (page 22)
- Une location via une société commerciale en passant par l'école ? (page 24)

L'achat d'un outil numérique reconditionné

C'est une solution qui permet l'acquisition d'un ordinateur ou tablette de bonne qualité, avec garantie de vente, à un prix bien inférieur à un neuf (jusqu'à 70% de moins que le prix d'un neuf).

Cependant, nous vous conseillons de passer via des **entreprises qui sont spécialisées dans ce marché**, afin d'assurer un bon reconditionnement de l'ordinateur (nettoyage, effacement des données, vérification de la batterie, etc.) et des garanties de suivi sérieuses.

Voici quelques pistes, parmi plusieurs (***l'APEDA n'a aucun intérêt commercial avec ses sociétés et se dégage de toutes responsabilités quant à l'achat***) :

Osiris www.osiriscomputers.be

Osiris Informatique est une entreprise familiale, engagée dans l'économie circulaire et spécialisée dans le matériel informatique de seconde main reconditionné (PC), avec garantie.

PC-occasion www.pc-occasion.be

Vente de PC reconditionnés à destinations des particuliers, des ASBL, des écoles, professions libérales et des petites & moyennes entreprises. Garantie de 2 ans.

Media-monster <https://media-monster.be/>

Matériel informatique reconditionné solide et durable issu de gammes professionnelles, avec garantie de 3 ans

Apple reconditionné www.apple.com/be-fr/shop/refurbished

Les produits reconditionnés sont couverts par une garantie d'un an et en respectant les standards et la qualité Apple.

Un ordinateur via votre école ?

Différents plans de stratégie numérique pour l'éducation structurent le soutien de la Fédération Wallonie-Bruxelles en matière d'équipement numérique pour les directions, les enseignants, les classes et les élèves.

En vue d'équiper les élèves, les budgets sont dégagés selon deux axes différents : les subventions pour l'école et les subventions pour les parents.

Les subventions pour l'école

De nombreuses écoles secondaires en Fédération Wallonie-Bruxelles ont déjà profité du **Plan d'équipement pour le numérique de la FWB**. Le Gouvernement de la FWB a dégagé 10 millions d'euros destinés aux pouvoirs organisateurs et aux écoles secondaires afin de leur permettre d'acheter du matériel informatique. Cette enveloppe budgétaire a pu permettre à chaque pouvoir organisateur de se doter d'un stock d'ordinateurs et/ou de tablettes. Ces outils, neufs ou reconditionnés, sont destinés à être prêtés aux élèves qui n'ont pas accès à un matériel adapté (environ 5% de leurs élèves de secondaire). Renseignez-vous auprès de votre école et de votre pouvoir organisateur s'ils ont participé à ce plan pour s'équiper d'un stock d'ordinateurs ou de tablettes, qui peuvent éventuellement être prêtés sous certaines conditions !

Plus d'info ici :

<https://mes-outils-numeriques.cfwb.be/pouvoirs-organisateurs-et-directions-decole/aides-a-lachat-de-materiel-informatique-pour-mon-ecole/>

Les subventions pour les parents

Savez-vous que votre école peut vous vendre, vous louer ou vous prêter du matériel informatique ?

Le Gouvernement, en collaboration avec les établissements scolaires, propose aux parents d'équiper leurs enfants d'outils informatiques à moindre coût, via un système d'achat, de location ou de prêt.

Quels élèves bénéficieront de la mesure ?

Cette mesure concernera les élèves qui ne possèdent pas encore de matériel informatique et qui sont scolarisés à partir du 1er degré de l'enseignement secondaire, ordinaire et spécialisé, de plein exercice ou en alternance.

En quoi consiste la mesure ?

Le Gouvernement de la Fédération Wallonie-Bruxelles propose différentes options aux parents qui souhaitent équiper leurs enfants en outils numériques :

- **Une plate-forme d'achat et de location :**

Ce projet propose aux élèves d'acheter ou de louer du matériel, sélectionné par leur école, avec une aide financière forfaitaire (maximum 150 EUR) de la Fédération Wallonie-Bruxelles dans le coût supporté par les parents.

Renseignez-vous auprès de votre école si elle s'est ou non inscrite dans ce projet !

<https://mes-outils-numeriques.cfwb.be/parents/achat-et-location-de-materiel-informatique/>

- **Un prêt de matériel par l'école :**

Si, en tant que parent, vous ne souhaitez pas ou n'êtes pas en mesure de louer ou d'acheter du matériel via la plate-forme proposée, vous pouvez effectuer une demande de prêt de matériel informatique, auprès de l'école (stock que votre école a peut-être constitué grâce aux subventions pour l'école mentionnées plus haut) : <https://mes-outils-numeriques.cfwb.be/parents/prest-de-materiel-par-lecole/>

Point de contact pour les parents : infos@cfwb.be, Tél gratuit : 0800/20 000

Enfin, sachez qu'en complément des possibilités énumérées ci-dessus, un **Fonds de solidarité** a été créé par la Fédération Wallonie-Bruxelles, afin permettre l'accès à ce matériel pour toutes et tous.

Ce Fonds de solidarité s'adresse prioritairement aux élèves dont les parents ou les personnes investies de l'autorité parentale n'ont pas la capacité financière d'acquérir par eux-mêmes ce matériel via le dispositif proposé par la Fédération Wallonie-Bruxelles, ainsi qu'aux parents qui ont plusieurs enfants inscrits simultanément dans l'enseignement secondaire, ordinaire ou spécialisé.

Plus d'info sur ce Fonds de Solidarité :

<https://mes-outils-numeriques.cfwb.be/parents/creation-dun-fonds-de-solidarite-pour-aider-les-parents/>

Renseignez-vous donc auprès de votre école !

Votre école ne participe pas au plan d'équipement pour le numérique de la FWB, mais votre école fait partie du réseau de l'enseignement catholique ?

Rien n'est perdu, vous pouvez demander à bénéficier de l'une des machines proposées par la **centrale des marchés du SeGEC** (la direction n'est pas obligée de répondre à la demande ; elle peut se faire aider par la centrale des marchés du SeGEC pour connaître la procédure, qui est assez simple). Cela vous permettra de bénéficier de machines performantes à un prix plancher et de bénéficier de la prime de 150€ de la FWB.

Plus d'info ici :

<https://www.ufapec.be/actualite/equipement-numerique-prime-fwb-et-materiel-accessible.html>

Les aides financières de l'AViQ (pour la Wallonie)

L'AViQ, l'Agence pour une Vie de Qualité en Wallonie, peut intervenir financièrement lorsque du matériel spécifique est nécessaire en classe ou à domicile (comme un ordinateur, une imprimante, un scanner...) en raison du handicap de l'étudiant. L'intervention de l'AViQ peut couvrir la totalité ou une partie de l'achat du matériel nécessaire.

Les élèves présentant des troubles « dys » ayant des **difficultés graves pour lire ou écrire** (dans le sens où l'activité ne peut être réalisée sans l'aide sollicitée) entrent dans les catégories qui ont droit à une aide financière. Une coordination avec les thérapeutes de vos enfants est nécessaire (bilans disponibles, etc).

Attention : si vous achetez du matériel avant d'introduire votre demande, l'AViQ n'interviendra pas. L'achat du matériel doit se faire après l'envoi de votre demande. Le remboursement de l'achat se fera uniquement si votre demande a été acceptée.

Les démarches peuvent être longues et décourageantes mais elles peuvent être couronnées de succès, nous vous conseillons vivement de contacter votre bureau régional de l'AViQ.

Plus d'information ici :

www.aviq.be/fr/scolarite-et-formation/scolarite/interventions-financieres/aide-materielle-et-financiere

Contact : votre bureau régional de l'AViQ ou la Direction de l'aide individuelle CICAT@aviq.be

Les aides financières du Service PHARE pour la région de Bruxelles

Le Service PHARE, l'organisme chargé de l'intégration des handicapés pour la région de Bruxelles, n'intervient pas financièrement pour l'achat d'un ordinateur pour les personnes présentant une dyslexie, dyscalculie, dysorthographe, troubles de l'attention ou dyspraxie légère

Il n'accorde une aide matérielle uniquement aux personnes présentant une **dyspraxie sévère**.

Information ici : Les aides individuelles à l'intégration

<https://phare.irisnet.be/aides-%C3%A0-l-inclusion/aides-individuelles/les-aides-individuelles-%C3%A0-l-int%C3%A9gration/>

Location d'un ordinateur via une société commerciale en passant par l'école

De nombreuses sociétés se sont spécialisées dans l'équipement de classe entière ou même d'école entière avec du matériel informatique. Mais quelles sont les solutions pour équiper seulement un ou deux élèves par classe, les élèves qui ont des troubles d'apprentissage ? Et aussi, quelles sont les solutions pour des parents pour louer un ordinateur, qui est plus accessible et flexible financièrement comparé à un achat ?

L'APEDA vous épaula et recherche plusieurs solutions.

A ce jour nous avons obtenu qu'une entreprise commerciale, qui jusque là n'équipe que des classes ou écoles entières, ouvre aussi **ses services de location à des élèves individuels** : The Rent Company .

Cette société propose des ordinateurs (Dell, Lenovo) avec remplacement en cas de réparation et une couverture des dommages et du vol. Il est possible de les louer sur plusieurs années, ce qui rend le coût financier plus accessible (à partir de 12€ par mois) ou de les acheter.

Comment faire ? **Votre école doit être le point de contact** pour The Rent Company. Cette société fixera alors un rendez-vous avec elle pour expliquer leur fonctionnement, l'ordinateur sera livré à l'école mais pourra aussi être utilisé à la maison. Notez que la ristourne de 150€ de la FWB peut s'appliquer via l'école pour le secondaire.

Plus d'info à donner à votre école : <https://rentcompany.be/fr>, info@rentcompany.be

Pour rappel, APEDA n'a aucun intérêt financier ni engagement commercial avec quelconque entreprise. Nous travaillons de manière neutre à mettre en place d'autres solutions, notamment pour les produits Apple.

Vous n'utilisez pas d'outils numériques à ce jour car :

autres raisons évoquées

« Mon enfant ne veut pas être marginalisé »

Le projet de l'ordinateur est à penser et à choisir avec vos enfants et vos ados. Certains ont du mal à l'accepter, voire le refusent, car ils ne veulent pas être stigmatisés. C'est pourquoi au plus tôt il sera introduit, au mieux il sera accepté et la prise de conscience de ses bénéfices sera supérieure à la peur de la différence. Néanmoins, il n'est jamais trop tard pour l'envisager. Souvent un ou plusieurs élèves de la classe présentent un trouble des apprentissages, l'APEDA est là pour sensibiliser la classe entière afin de promouvoir l'empathie et la tolérance. Les élèves pourront se mettre à la place d'un élève "dys" à travers plusieurs ateliers ludiques. La classe sera sensibilisée aux aménagements raisonnables mis en place (dont l'outil numérique).

Contactez-nous pour en savoir plus : formations@apeda.be

« Je suis à la recherche d'une personne pour apprendre l'outil à mon enfant »

L'APEDA dispose de noms de thérapeutes spécialisés dans l'apprentissage de l'outil numérique en Wallonie.

Contactez-nous : info@apeda.be

Pour toute question sur les troubles dys, les aménagements raisonnables, l'outil numérique, etc, que vous soyez parents, enseignants, thérapeutes, envoyez-nous un e-mail à l'adresse info@apeda.be ou appelez-nous au 0492/75.19.83 les mardis matin et jeudis matin entre 9h30 et 11h30.

Conclusion

Cette enquête, bien que non exhaustive ni statistiquement représentative de l'ensemble de la population concernée par les troubles de l'apprentissage, est un outil qui va permettre à l'APEDA d'encore mieux épauler les parents, les professionnels et les écoles dans la mise en place de l'outil numérique comme moyen de compensation des troubles « dys ».

L'APEDA va **continuer son travail** de sensibilisation, de plaidoyer et de partenariat **pour réduire les coûts financiers** liés aux outils numériques, tant pour l'ordinateur ou la tablette que pour les logiciels de compensation et les séances thérapeutiques.

Les fruits que portera cette enquête ces prochains mois seront régulièrement communiqués via nos canaux de communication habituels (sur notre site, facebook, newsletter, etc.)

Si vous avez d'autre « bons plans » n'hésitez pas à nous les communiquer (info@apeda.be)

Restez en contact !

